

2025-06-26-24 : Convention de partenariat et subvention 2025 à Initiative Anjou

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage : 11 JUL. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS, Isabelle CHARRAUD, Marie-Claude HAMARD, Christian MASSEROT, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel BOURCIER, Françoise PASSELANDE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à David GEORGET, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Brigitte OLIGNON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250626-2025-06-26-24-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'avis favorable de la commission développement économique touristique et agricole du 1^{er} avril 2025 ;

VU l'action « Poursuivre et renforcer l'animation économique du territoire », objectif opérationnel 3.2.1 du Projet de territoire ;

VU l'orientation RSO « E7-PA 24- 2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire »

CONSIDÉRANT que le dispositif Initiative Anjou permet d'accompagner financièrement les porteurs de projets et entreprises dans leurs projets de création, reprise et développement par l'attribution de prêts d'honneur qui proviennent entre autres d'abondements effectués par les communautés de communes ;

CONSIDÉRANT la participation de la CCVHA au fonctionnement de l'association pour un montant de 7 000 € au titre de l'année 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention de partenariat entre la CCVHA et Initiative Anjou pour l'année 2025 ;**
- **De verser une subvention de 7 000 € pour l'exercice 2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention de partenariat ainsi que tout autre document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 26 juin 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Brigitte Olignon

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250626-2025-06-26-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Contenu en ligne : 11/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.